

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/23 à 2025/53

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du dix-huit avril deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Mme Monique LEROY, Adjoint au Maire.

Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Saïd BECHROURI - M. Cédric LEGRAND - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Jean-Christophe LIPOVAC, Adjoint au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC -- M. Romain FYVEY - M. Philippe DUEZ -, Conseillers Communaux

ABSENT :

M. Maxime MOULIN, Conseiller Communal

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI

Madame Mauricette GOURDIN a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Serge THERY

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 25 avril 2025

DELIBERATION

2025/ 25 - HUMANICITÉ - MÉDIATION SOCIALE – SUBVENTION A CITEO 2025.

En 2015, l'Institut Catholique de Lille, qui poursuit le développement d'Humanicité, situé à Lomme et Capinghem, a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité.

Cette expérimentation a été pérennisée depuis 2016, avec l'accompagnement de la Ville de Lille, Commune associée de Lomme et de la Ville de Capinghem. Depuis janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanicité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant CITEO dans le cadre d'une convention de prestation.

Depuis sa mise en place, cette démarche de médiation sociale a pour objectif l'amélioration du cadre de vie, le règlement des conflits et l'implication des usagers/acteurs du quartier dans les projets collectifs. Elle est particulièrement appréciée par les habitants d'Humanicité et participe à faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des résidents et des salariés des nombreux établissements médico-sociaux, des étudiants, des usagers, ...

Au regard des résultats déjà obtenus, afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées de tous (habitants, résidents, usagers, ...) et d'accompagner la vie de ce quartier, notamment dans le cadre des aménagements en cours ou réalisés récemment sur le secteur (travaux de l'hôpital Saint-Philibert, nouveaux îlots et parkings, ...), la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, a été sollicitée pour renouveler sa participation financière à ce dispositif.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de coopération 2025 entre Citéo, l'Association Syndicale Libre Humanicité, la Ville de Capinghem et la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 10.500 € à Citéo (SIRET n° 419 213 558 00028) ;

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 020, article 65748 – opération n° 1119 « Point d'accès au droit » - Code Service : NGE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme ↗



Publié : 13 MAI 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

BUDGET PREVISIONNEL HUMANICITE- EXERCICE 2025		
CHARGES	Montant	PRODUITS
I. Charges directes affectées à l'action	66 500	II. Ressources directes affectées à l'action
60- Achats	899	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services		
Achats matériels et fournitures	899	74 - Subvention d'exploitation
Autres fournitures		Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))
61- Services extérieurs	6 716	
Locations	6 716	Etat politique de la ville FIPD
Entretien et réparation		
Assurance		
Documentation		
62- Autres services extérieurs	2 658	Ville de Lomme
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 658	
Publicité, publication	0	
Déplacements, missions	0	
Services bancaires, autres	0	
63- Impôts et taxes	0	
Impôts et taxes sur rémunération		
Autres impôts et taxes	46 371	Fonds européens
64- charges de personnel	34 139	
Rémunération des personnels	7 207	L'agence de service et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)
Charges sociales	5 025	Autres établissements publics: Education Nationale
Autres charges de personnel	9 856	Aides privées
65- Charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante
67- Charges exceptionnelles		Dont cotisations, dont manuels ou legs
		76- Produits financiers
		78- Reprises sur amortissements et provisions
II. Charges indirectes affectées à l'action	0	II. Ressources indirectes affectées à l'action
Charges fixes de fonctionnement		
Frais financiers		
Autres		
88- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature
Secours en nature		Bénévolet
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature
Personnel bénévole		Dons en nature
TOTAL GENERAL	66 500	66 500

TOTAL GENERAL

CITEO -

2 rue du Priez 59000 LILLE

☎ 03 28 38 97 71

SIRET 419 213 558 00028 - APE 8299 Z

L.W., le 28.02.2025



Convention de coopération 2025

Citéo – Association Syndicale Libre Humanité – Ville de Cappinghem – Ville de Lille, commune associée de Lomme

Entre

l'Association Syndicale Libre Humanité, dont le siège se situe 5 rue Léonard de Vinci, appartement 53, à Cappinghem
représentée par son Président, Jean-Gabriel PRIEUR
ci-après dénommée l'ASL Humanité ou ASLH,

la ville de Cappinghem, dont la Mairie se situe 58 bis rue Poincaré à Cappinghem (59160)
représentée par Monsieur Vincent DUCOURAU, agissant en qualité de Maire

la ville de Lille, commune associée de Lomme, dont la Mairie se situe 72 avenue de la République à Lomme (59160)
représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, agissant en qualité de Maire

Et

Citéo Ademn, agence de médiation et de facilitation, dont le siège social se situe 2 rue du Priez à Lille (59000)
représenté par Madame Caroline LE DANTEC, agissant en qualité de Directrice Générale, par délégation du Président Jean Michel LEHEMBRE, ci-après dénommé Citéo,

Il est convenu ce qui suit.

I. PREAMBULE ET OBJET

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Cappinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui visent à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Cappinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Cappinghem, et

Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanicité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux îlots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, l'ASLH a souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusque 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

II. MISSIONS DE MEDIATION FACILITATION ET INGENIERIE DE PROJETS

Citéo intervient sur le quartier ou sur des événements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité, se déclinent autour des quatre axes suivants :

AXE 1 – AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- (Re)Etablir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement,
- Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité,
- Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives,
- Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

AXE 2 – COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

- Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier,
- Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité,
- Favoriser les rencontres entre les différents publics,
- Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

AXE 3 – IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

- Développer le pouvoir d'agir de l'utilisateur/acteur du quartier,
- Co-construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

AXE 4 – EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

- Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables,
- Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

III. CADRE DE REFERENCE DES ACTIVITES DE MEDIATION SOCIALE

Les activités de Citéo s'inscrivent dans le cadre de la **norme du métier de médiation sociale NF X60-600** (Citéo est doublement certifié qualité et métier), dans le respect de la charte déontologique et du référentiel des activités de médiation sociale.

Les missions s'organisent autour du contact auprès de l'ensemble des acteurs, habitants et usagers, de l'identification des dysfonctionnements et leur résolution, de la facilitation de projets. Elles s'appuient sur le référentiel des 8 activités de la médiation sociale :

- Assurer une présence active de proximité,
- Prévenir et gérer les situations conflictuelles,
- Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions,
- Participer à une veille sociale et technique territoriale,
- Mettre en relation avec un partenaire,
- Faciliter la concertation entre les habitants et les institutions,
- Favoriser les projets collectifs, supports de médiation sociale,
- Informer, sensibiliser et/ou former.

La médiation facilitation agit en complémentarité avec l'ensemble des parties prenantes, sans se substituer aux responsabilités du commanditaire ou de tout autre acteur du territoire : ASL Humanicité, Ensembl, villes, bailleurs, syndicats, structures du quartier, forces de l'ordre et autres acteurs concernés par la vie du quartier et des deux villes.

Tous les personnels de Citéo ont par ailleurs une obligation de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de leurs missions.

IV MODALITES DE FONCTIONNEMENT

IV.1. Moyens humains, périmètre et temporalité d'intervention

Un médiateur intervient sur le quartier ou sur des événements et actions en lien avec le quartier, sur une **base annuelle de 1.607 heures** (congés et récupérations éventuelles inclus) et une **moyenne hebdomadaire de 35 heures**. Dans le cadre de ses missions, il peut être amené à travailler le week-end, les jours fériés et en soirée.

Les interventions incluent un temps d'**encadrement** équivalant à une journée et demi par semaine. L'encadrant conditionne la qualité et la réussite des activités de médiation et garantit l'atteinte des objectifs de performance partagée. Il assure l'accompagnement et la professionnalisation continue du médiateur et des services, en coopération avec les acteurs de l'environnement de travail. Il participe aux instances de suivi et d'évaluation des missions de médiation.

IV.2. Déroulement et organisation des activités de médiation facilitation

Les interventions en médiation s'inscrivent dans un cadre prévisionnel avec le déroulement suivant :

- Elaboration de la **feuille de route annuelle** : objectifs généraux, actions prévisionnelles et indicateurs d'évaluation co-définis avec le commanditaire et les villes. Cette feuille de route sera validée au préalable par les financeurs notamment les villes.
- Elaboration d'une **feuille de route mensuelle** : déclinaison opérationnelle des objectifs de la feuille de route annuelle. Cette feuille de route sera validée en amont par les financeurs notamment les villes
- **Réalisation quotidienne des activités** de médiation sociale et **enregistrement des activités** dans la base de données de Citéo (Médios)
- En cohérence avec la **démarche qualité de Citéo** et ses certifications, l'activité du médiateur affecté répond à une structuration précise dans son organisation et résultats attendus.
- **Partage des connaissances et des préconisations** avec le commanditaire et les partenaires lors des instances de suivi et autres instances territoriales identifiées.

IV.3. Moyens matériels alloués au médiateur de CITEO

Par Citéo :

- Un téléphone de service
- Un outil pour l'enregistrement des données de terrain et le reporting
- Une tenue visible et identifiable
- Une carte professionnelle nominative
- Un ordinateur portable

Par Ensembl :

- Un local, espace de travail pour le médiateur et l'accueil du public
- Une connexion internet
- Un accès à imprimante et scanner

V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

V.1. Gouvernance et pilotage de la prestation de médiation

Instance	Fréquence	Objet	Participants
Comité de pilotage	- Lancement annuel - Bilan annuel	- Définition des objectifs des activités de médiation, des indicateurs de suivi et d'évaluation - Co-définition et validation des plans d'actions - Evaluation des résultats et impacts de la médiation	- ASL Humanité : Président - Ville de Capinghem : un représentant - Ville de Lomme : un représentant - ICL/Ensembl : un représentant - Citéo : représentant de la Direction, Chef de projets, Manager médiation urbaine - Autres souhaités selon points à traiter
Comité de suivi	Mensuelle	- Suivi des activités de médiation et des résultats - Co-construction des actions - Traitement des situations complexes	- ASL Humanité : un représentant - Citéo : Chef de projets, Manager médiation urbaine, médiateur - Ville de Capinghem : à désigner - Ville de Lomme : à désigner Selon l'ordre du jour : - Représentants des copropriétaires (président de copropriété et/ou syndic de copropriété et/ou conseil syndical) - Bailleurs - Structures présentes sur le site, notamment sanitaires et médico-sociales - Services de police - Autres acteurs - ...

Par ailleurs, Citéo s'engage à participer aux instances du territoire, selon sollicitations :

- cellules de veille des villes
- autres réunions, groupes thématiques relatifs à l'amélioration du cadre de vie et aux projets dans le quartier (Groupe Mutualisation, Groupe événementiel, ...).

V.2. Reporting et évaluation

Citéo et les signataires de la présente convention pluriannuelle de coopération s'engagent à participer au suivi et à l'évaluation des réalisations, résultats et impacts des interventions de médiation facilitation.

Relais direct

- par contact direct
- par téléphone
- par fiche de signalement (transmis aux interlocuteurs identifiés par mail via la base de données Médios)

Traçabilité des réalisations et résultats sur base de données d'activités Citéo (Médios)

- mise à disposition sécurisée des données de réalisations et de résultats grâce aux codes d'accès personnalisés transmis au commanditaire (et parties prenantes désignées)

Synthèse mensuelle des activités de médiation sociale

- suivi des missions réalisées sur le terrain, analyse des résultats et des évolutions par thématiques prédéfinies avec le commanditaire
- suivi des indicateurs de réalisations et de résultats prédéfinis avec le commanditaire
- préconisations d'ajustements opérationnels, d'actions coordonnées visant la résolution durable des problématiques.

Bilan

- bilan, évaluation des résultats et impacts des activités de médiation
- mise en perspectives.

V.3. Engagements

Les signataires s'engagent à :

- transmettre toute information sur le quartier et ses évolutions,
- désigner des interlocuteurs internes dédiés afin d'assurer l'interface permanente avec Citéo, tant dans le suivi des activités que dans le traitement des problématiques soulevées par le médiateur dans le cadre du service apporté,
- participer au suivi et à l'évaluation partagée des réalisations, résultats et impacts de la médiation sociale.

VI. DURÉE, COUT ET FINANCEMENTS

VI.1. Durée

La convention prend effet du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La reconduction se fera par avenant à la présente convention.

VI.2. Coût global 2025

66.500,00 € (soixante-six mille cinq cents euros) nets de taxes.

VI.3. Révision des prix

Les prix sont fermes pendant la première année d'exécution de la convention. Pour les années suivantes, la révision des prix s'effectue à la date d'anniversaire (1^{er} janvier).

L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix faisant l'objet de cette convention est l'indice Icht-J.

La révision des prix est effectuée à chaque facture à compter de la seconde année d'exécution par application d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$P_m = P_0 \times (0.15 + 0.85 \times \ln / \ln P)$$

Dans laquelle :

P_m est le montant révisé des prix unitaires

P₀ est le montant des prix unitaires aux conditions économiques du mois M₀

L_p est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date des conditions économiques de référence (indice octobre 2022)

L_n est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date anniversaire du contrat

VI.4. Financements annuels

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 10.500,00 € (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 10.500,00€ (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à l'ASLH
- ASLH : 56.000,00€ (cinquante-six mille euros) versés à Citéo.

Les versements se feront dès co-signatures de la présente convention, et, pour l'ASLH, sur appels de fonds de Citéo qui seront réglés à réception (1^{er} semestre au plus tard au 31 mai, 2^{ème} semestre au plus tard au 30 septembre).

Fait à _____ le _____ en quatre exemplaires originaux.

Pour l'ASL Humanité

Monsieur Jean-Gabriel PRIEUR, Président,
Signature et cachet

Pour Citéo,

Caroline LE DANTEC, Directrice Générale,
Signature et cachet

Pour la Ville de Capinghem

Monsieur Le Maire
Signature et cachet

Pour la Ville de Lille, commune associée de Lomme

Monsieur Le Maire
Signature et cachet

ASL Humanité
5/53 rue Léonard de Vinci
59160 Capinghem



Le 13 janvier 2025

A l'attention de Monsieur Olivier Caremelle, Maire de Lomme

Objet : renouvellement annuel de la mission de médiation urbaine à Humanité et subvention municipale.

Monsieur le Maire, cher Monsieur,

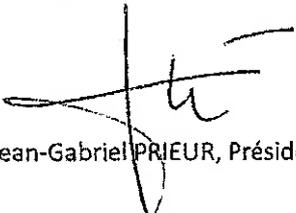
En vous présentant mes meilleurs vœux, je reviens vers vous pour vous communiquer deux documents relatifs à la Mission de médiation urbaine confiée à Citéo dans le cadre du partenariat Ville de Lomme/Ville de Capinghem/ASH Humanité :

- Un bilan synthétique des activités menées en 2024 par notre médiateur Jonathan Delacroix ; on a constaté cette année un déploiement nouveau des actions de prévention, de veille, d'animation et de facilitation dans des relations soutenues entre les différents acteurs du Quartier, renforçant ainsi les capacités de chacun à agir. Un bilan détaillé vous sera envoyé ultérieurement.
- La Convention 2025 dont les termes sont inchangés par rapport à 2024, la participation de la Ville de Lomme étant maintenue à 10500 €, directement versée à Citéo. Je me permets de vous suggérer de présenter dès que possible, cette convention à l'approbation de votre Conseil municipal. J'entame ce même jour une démarche semblable auprès de Monsieur Vincent Ducoureau, nouveau maire de Capinghem. Les délibérations ayant eu lieu de part et d'autre, je ferai circuler des exemplaires pour recueillir vos signatures.

Je vous rappelle que chaque mois est organisée la réunion du Comité de suivi de la Mission de médiation urbaine à laquelle tous les acteurs d'Humanité sont invités ; nous sommes toujours heureux de la participation des représentants de la Commune de Lomme.

Je sais l'attention que vous apportez à la qualité de vie dans la Commune notamment dans le Quartier Humanité en tenant compte de ses spécificités et je vous en remercie en perspective d'une belle année 2025.

Toujours attentif à vos remarques ou questions, je vous prie Monsieur le Maire de recevoir l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.


Jean-Gabriel PRIEUR, Président ASLH

Deux pièces jointes

copie à M. Jérôme Carret



Depuis ses débuts dans le quartier, la mission de médiation s'est naturellement rapprochée de l'association « Vivre Ensemble à Humanité » (VEAH). Si le vivre ensemble est notre premier point commun, la rencontre quotidienne avec les habitants en est un élément principal. Depuis deux ans et l'arrivée de Jonathan, nous avons renforcé les liens. Au moment où se développent davantage de coopérations entre tous les acteurs du quartier, ce rapprochement entre la mission de médiation et l'association est venu tout naturellement à différents niveaux.

Nous avons invité Jonathan à participer à nos conseils d'administration pour partager son expertise du territoire. Il est devenu co-porteur de certains projets (jardin partagé, opérations nettoyage...) avec une attention aux plus fragiles. Il est présent et actif au moment de la plupart des animations et, comme nous, attentif à la participation de tous. La mission de médiation est pour l'association un plus vers une vie conviviale dans le quartier et le développement d'une citoyenneté respectueuse de l'environnement.

Elisabeth PRIEUR, Présidente de l'association VEAH et habitante

Le partenariat avec les mairies de Capinghem et de Lomme est un pilier essentiel pour le développement de la mission de médiation et pour la réalisation de projets au service de tous les habitants. Les échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire facilitent les coopérations, permettant d'unir nos forces et contribuent à inscrire chacune de nos actions dans la durée.

Jonathan DELACROIX, Médiateur-Facilitateur



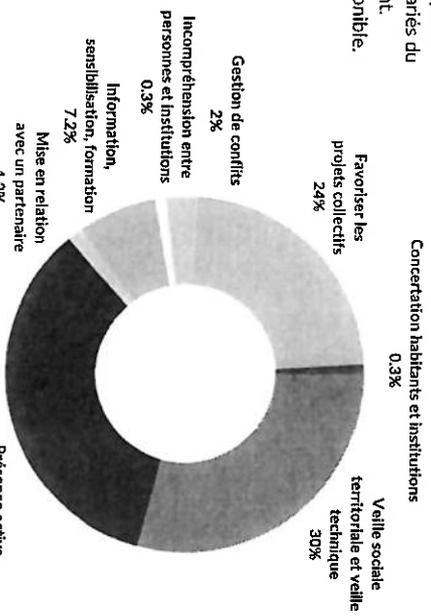
Scannez-moi !



BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

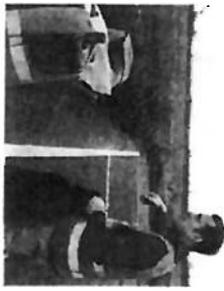
Le médiateur de Citéo réalise une présence active de proximité et une veille sociale sur le quartier, ce qui lui permet d'identifier les besoins et attentes des habitants ou salariés du quartier dans l'objectif d'apporter son accompagnement. Le médiateur est donc présent, visible, proactif et disponible.

Par sa présence sur le terrain, le médiateur est en interaction constante avec les habitants et nouveaux arrivants : il informe, il sensibilise, il implique, il partage les solutions apportées. Le médiateur travaille en co-construction avec les différentes parties prenantes, pour rendre les habitants et les institutions durablement acteurs du quartier et du bien vivre ensemble. Par des signalements et des remontées d'informations (cellules de veille, rencontres régulières), il entretient une relation de confiance permanente avec ses interlocuteurs des deux communes de Lomme et de Capinghem, les Bailleurs, les institutions, les établissements médico-sociaux et de formation. En 2024, Citéo a repris la Maison des projets pour développer une expérimentation



LES BERTS VAGABONDS POUR UN QUARTIER DYNAMIQUE

Le médiateur, dans la continuité des autres années depuis 2015, a poursuivi l'investissement engagé dans la mise en actions et de temps conviviaux. Il soutient tant les porteurs de projets que ceux proposant des idées. De nombreux et collectifs du quartier sont accompagnés, en synergie avec l'association Vivre Ensemble à Humanité et l'équipe E: (unité d'apprentissage en living lab de l'Université Catholique de Lille), pour impulser des dynamiques de quartier, favoriser les liens et travailler dans une démarche living lab, qui se veut participative, contributive et durable.



Depuis plusieurs années, des actions de nettoyage sont organisées une fois par dans le quartier. Elles se basent sur la volonté de chacun de participer à rendre le quartier plus propre, en complément des actions de nettoyage des collectivités, par une habitante référente du quartier, cette action est facilitée par le médiateur la mise en relation, l'engagement et la mobilisation de chaque partie prenante. Ce temps permet de réunir les habitants et il est soutenu par les deux villes de L et Capinghem. En complément, le médiateur accompagne le déploiement de composteurs collectifs à l'échelle du quartier. Des comités et collectifs se réunissent pour configurer l'installation et l'animation de ce projet.

La mobilité est un enjeu majeur dans le quartier Humanité. Des sensibilisations sont menées afin d'alerter les automobilistes aux bons usages et aux risques encourus en cas de non-respect de la réglementation. Des outils de sensibilisation permettent au médiateur d'aller vers les usagers afin d'engager et de maintenir un dialogue constructif autour des mobilités et du vivre ensemble. Les points réguliers avec la mairie de Capinghem et la participation aux cellules de veille de la ville de Lomme permettent une réelle synergie dans la recherche de solutions et leur valorisation pour une appropriation des habitants.



Le médiateur, par sa présence active de proximité, sa posture de médiateur-facilitateur expertises projet va faciliter et contribuer à l'impulsion de temps forts. Quelques exemples salés de presse ouvertes qui préparent la rédaction du Lien (le journal participatif du quartier la fête des voisins, "les fenêtres qui parlent", la fête de la musique, les assemblées des habitants... Le médiateur est le relais de l'ensemble des actions menées à Humanité, c soient portées par une structure ou par les mairies de Lomme et de Capinghem.

Le médiateur anime un comité de suivi de la mission de médiation chaque mois et participe à Humanité en Commun. Lors de ces temps, des idées sont impulsées par les professionnels et les habitants. Le médiateur accompagne et facilite la mise en œuvre de certains projets (ex : installation d'une épicerie solidaire (Vrac) ou d'un maraîcher sur la place Gandhi). Le jardin partagé et le compostage collectif du quartier permettent d'animer les dynamiques autour du développement durable et des transitions. Toutes les initiatives s'inscrivent en cohérence avec le positionnement PermaMédiation de Citéo : prendre soin



Les actions du médiateur sont essentielles pour favoriser l'efficacité de projets collectifs. C'est le cas avec le projet journal participatif Le Lien et l'organisation des salles de presse.

Le médiateur joue un rôle essentiel à plusieurs niveaux : il informe les habitants et acteurs du quartier de la tenue de salles de presse, il accompagne celles et ceux qui souhaitent à l'écriture d'articles, il identifie les sujets qui intéressent les habitants et reflète la vie du quartier.

Célia HENRY, Chargée de projets en communication Ensemble

Franck BEAUVOIS, Habitant du quartier

Je trouve que les projets autour du vivre ensemble attirent chaque fois plus de monde. Jonathan a à cœur de toujours favoriser l'implication et la participation des habitants, c'est une réelle valeur ajoutée.

Depuis son arrivée, il y a deux ans, il est devenu un référent incontournable du quartier vers lequel on peut se tourner pour des difficultés rencontrées ou pour participer à un événement fédérateur et participatif comme le Lien ou les opérations nettoyages.

OBJECTIFS 2025 POUR MIEUX VIVRE ET AGIR ENSEMBLE

Poursuivre la facilitation de l'implication de tous les acteurs des structures du territoire dans les projets portant sur l'inclusion et sur la dynamique sociale.

Renforcer la disponibilité et l'expertise du médiateur dans les instances collectives des cellules de veille et des rencontres régulières avec les représentants des collectivités territoriales.

Accompagner chaque habitant dans son implication et son engagement pour la vie, le cadre et l'évolution de son quartier en lien avec les acteurs locaux.

QUELQUES ÉVÈNEMENTS À VENIR

Janvier	Mai	Juin	Novembre
Assemblée des habitants	Fenêtres qui parlent	Fête de la musique	Salon du Livre en poche

Retrouvez le médiateur-facilitateur de Citéo, Jonathan DELACROIX, dans l'espace dédié, au Lab Humanité, 1 rue Martin Luther King, 59160 Capinghem

☎ 06.32.87.00.34 ✉ mediation-humanite@citeo.org 📱 Jonathan Citéo

📍 0 - 2 rue du Priez, 59000 Lille - accueil@citeo.org - www.citeo.org - 📺 📷 📧 @Citéomédiation

